

Institut luxembourgeois de la normalisation de l'accréditation, de la sécurité et qualité des produits et services

ILNAS-EN 13087-1:2000/A1:2001

Casques de protection - Méthodes d'essai - Partie 1: Conditions et conditionnement

Protective helmets - Test methods - Part 1: Conditions and conditioning

Schutzhelme - Prüfverfahren - Teil 1:
Bedingungen und Vorbehandlung

12/2001

Avant-propos national

Cette Norme Européenne EN 13087-1:2000/A1:2001 a été adoptée comme Norme Luxembourgeoise ILNAS-EN 13087-1:2000/A1:2001.

Toute personne intéressée, membre d'une organisation basée au Luxembourg, peut participer gratuitement à l'élaboration de normes luxembourgeoises (ILNAS), européennes (CEN, CENELEC) et internationales (ISO, IEC) :

- Influencer et participer à la conception de normes
- Anticiper les développements futurs
- Participer aux réunions des comités techniques

https://portail-qualite.public.lu/fr/normes-normalisation/participer-normalisation.html

CETTE PUBLICATION EST PROTÉGÉE PAR LE DROIT D'AUTEUR

Aucun contenu de la présente publication ne peut être reproduit ou utilisé sous quelque forme ou par quelque procédé que ce soit - électronique, mécanique, photocopie ou par d'autres moyens sans autorisation préalable! ILNAS-EN 13087-1:2000/A1:2001 - Preview only Copy via ILNAS e-Shop

NORME EUROPÉENNE

EN 13087-1:2000/A1

EUROPÄISCHE NORM EUROPEAN STANDARD

Décembre 2001

ICS 13.340.20

Version Française

Casques de protection - Méthodes d'essai - Partie 1: Conditions et conditionnement

Schutzhelme - Prüfverfahren - Teil 1: Bedingungen und Vorbehandlung Protective helmets - Test methods - Part 1: Conditions and conditioning

Le présent amendement A1 modifie la Norme européenne EN 13087-1:2000. Il a été adopté par le CEN le 21 octobre 2001.

Les membres du CEN sont tenus de se soumettre au Règlement Intérieur du CEN/CENELEC, qui définit les conditions dans lesquelles l'amendement doit être inclus, sans modification, dans la norme nationale correspondante. Les listes mises à jour et les références bibliographiques relatives à ces normes nationales peuvent être obtenues auprès du Centre de Gestion ou auprès des membres du CEN.

Le présent amendement existe en trois versions officielles (allemand, anglais, français). Une version dans une autre langue faite par traduction sous la responsabilité d'un membre du CEN dans sa langue nationale et notifiée au Centre de Gestion, a le même statut que les versions officielles.

Les membres du CEN sont les organismes nationaux de normalisation des pays suivants: Allemagne, Autriche, Belgique, Danemark, Espagne, Finlande, France, Grèce, Irlande, Islande, Italie, Luxembourg, Norvège, Pays-Bas, Portugal, République Tchèque, Royaume-Uni, Suède et Suisse.



COMITÉ EUROPÉEN DE NORMALISATION EUROPÄISCHES KOMITEE FÜR NORMUNG EUROPEAN COMMITTEE FOR STANDARDIZATION

Centre de Gestion: rue de Stassart, 36 B-1050 Bruxelles